

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite

Titre : Végétaliser les espaces vierges entre le trottoir et la chaussée

Initiant-e(-s) : TatianaTaillefert

Les espaces vierges entre le trottoir et la chaussée peuvent accueillir de la végétation et faire l'économie des poteaux gris.

Dans le but de modérer le trafic, la Municipalité aménage certaines rues et carrefours selon un programme intitulé "zone 30 apaiser le rue" qui vise, entre autres, à modifier le marquage au sol de sorte à réduire la largeur de la chaussée et par là inciter les automobilistes à ralentir leur vitesse. Le rétrécissement de la chaussée engendre des espaces vierges entre le trottoir et la voie de circulation, espaces délimités par d'inesthétiques poteaux gris.

Le PDcom demande de réduire la part des surfaces imperméables afin de favoriser l'infiltration de l'eau et la végétalisation.

Conclusions :

1. Pourquoi la Municipalité ne conduit-elle pas une politique de végétalisation systématique des espaces vierges entre le trottoir et la voie de circulation afin de rendre le sol perméable et faire l'économie des poteaux gris?

Un nouvel aménagement zone "30 apaiser la rue" a été récemment mis en place au carrefour du chemin du Levant et du chemin de la Vuachère et 33 poteaux ont été posés pour rendre plus visibles les nouveaux marquages au sol.

2. La Municipalité envisage-t-elle de végétaliser les espaces entre le trottoir et la chaussée et supprimer les 33 poteaux au carrefour Levant-Vuachère ?

[Cliquez ici pour saisir les questions](#)

Lausanne, le 4 octobre 2023
vide

Laisser

Signataire(s) :
Laisser vide

